

Focus



MRE et investissement

Besoin d'une cartographie régionale des projets

► La cartographie régionale des projets de développement destinée aux MRE est une manière de donner de la visibilité aux Marocains de la diaspora porteurs de projets autres que l'immobilier. Seulement 7% des transferts en devises sont investis dans des projets productifs, un taux encore trop bas.



ministère chargé des MRE a multiplié les partenariats avec les agences de développement. Le dernier en date est celui scellé il y a quelques jours avec l'Agence française de développement (AFD). D'un budget d'un million d'euros, le projet vise l'appui à la mise en place d'une stratégie nationale et la garantie d'un accompagnement de qualité en France et au Maroc en faveur de 100 promoteurs marocains en France. Il faut noter que plusieurs centaines de candidatures ont été traitées, ce qui témoigne de l'intérêt que les jeunes porteurs de projets manifestent pour l'économie de leur pays d'origine et pour l'investissement productif. Il y a un peu plus d'un an, un gui-

Trop de projets de MRE au Maroc trébuchent à cause de freins administratifs ou de fiscalité.

chet unique MRE a vu le jour au niveau des établissements publics en respect d'une circulaire du chef de gouvernement datant du 15 juillet 2015. L'accueil est plus attentif aux besoins spécifiques des Marocains résidant l'étranger, de même que les procédures sont désormais simplifiées. C'est d'autant plus crucial que le rapport de la Fondation Hassan II de 2009 a montré que 30% des projets des MRE au Maroc trébuchent au bout de deux ans, notamment à cause des problèmes liés aux procédures ou/et à la fiscalité.

PAR M.B

Tout le monde est d'accord sur le fait qu'il est temps de passer d'un modèle de transfert d'argent direct à l'utilisation de cette manne dans l'investissement générateur de profit et d'emplois. Partant du constat que seulement 7% des transferts sont consacrés à l'investissement, il y a une grande marge de manœuvre pour que les 6 milliards de dollars que les Marocains de la diaspora injectent dans le pays soient mieux utilisés. Pour la députée PJD et spécialiste de l'immigration Nezha Elouafi, il faut mettre en place une cartographie détaillée des projets de développement à mettre à la disposition des MRE désireux d'investir dans leur pays. C'est vers une approche régionale que l'on doit s'acheminer, estime la responsable, qui avait déjà soumis cette requête à l'ex-ministre chargé des MRE au gouvernement El Fassi, Mohamed Ameer. À l'époque, l'idée était d'impliquer les CRI régionaux et

l'AMDI pour un bon accompagnement des investisseurs MRE. Toutefois, la multiplicité des intervenants et la complexité des procédures ont fini par décourager les porteurs de projets qui se rabattent sur des petits commerces (cafés, immobilier, revente de matériels...). Il est aujourd'hui inacceptable que le Maroc continue de compter sur les transferts en devises des MRE pour améliorer l'équilibre de sa balance commerciale ou les avoirs exté-

rieurs. Il va falloir changer de fusil d'épaule pour profiter du savoir-faire et de l'expérience des Marocains de l'étranger. Selon une étude de la Banque mondiale, 17% des Marocains de la diaspora disposent de hautes qualifications professionnelles et scientifiques, ce qui classe le Maroc en 3e position au niveau mondial en termes de compétences installées à l'étranger. Pour accélérer la cadence en attendant une politique intégrée dans le domaine, le

Le fonds MDM Invest

Son objectif est de promouvoir les investissements des Marocains résidant à l'étranger au Maroc et de développer le tissu des PME aux niveaux local et régional. Les projets éligibles sont ceux dont l'investissement est supérieur à 1 MDH. Le fonds offre 10% du montant de la quote-part des MRE dans le projet, sous forme d'une contribution non remboursable, avec un plafond de 5 MDH. Le reliquat peut être financé soit par un crédit bancaire, soit par tout autre apport en numéraire. Le porteur de projet peut également solliciter le MDM Invest pour les projets d'investissements sans recours au crédit. Les projets promus par les MRE sont financés dans les proportions suivantes: l'apport en fonds propres de la part du MRE est de 25% au minimum du montant total du projet d'investissement, sous forme d'un apport en devises à verser dans un compte en dirhams dédié au projet. Peut également être pris en compte, au titre de cette quote-part, l'apport en devises provenant d'un compte en dirhams convertibles. Quant aux secteurs éligibles à ce mécanisme, ils concernent l'industrie et services liés à l'industrie, l'éducation, l'hôtellerie et la santé.